

Délibération n°  
2022.047

Séance du 22/09/2022  
N° ordre : 02



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23  
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**Modification du règlement  
intérieur pour la restauration  
scolaire et les  
garderies communales**

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 26/09/2022

Date de télétransmission  
en préfecture : 26/09/2022

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2022

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Thierry DUPONT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Elisabeth AUGER, Brigitte NIRONI.

**EXCUSES :** Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain ISELIN), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Evelyne ROULEAU, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du 8 septembre 2021 approuvant le règlement pour la restauration scolaire et des garderies communales ;  
Vu la délibération du 22 septembre 2022 décidant de conclure avec la CABB dans le cadre des activités de leur ALSH sur le territoire communal une convention de mise à disposition de locaux dans l'école François Delbary à Bernou ;  
Considérant que le règlement intérieur de la restauration scolaire et des garderies communales doit être modifié en conséquence ;

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE le règlement intérieur ainsi modifié pour la restauration scolaire et les garderies communales.**
- **DIT que ce règlement prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.**

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 septembre 2022,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE